

tains principes de garanties dans tous les cas d'exportations nucléaires à des États non détenteurs d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non partie à l'accord. Il est vraisemblable que d'autres pays, à la réflexion, en viendront à cette décision.

Le gouvernement canadien a exigé dans ses discussions, que tous les transferts nucléaires soient accompagnés du maximum de mesures de garanties. A la suite de ses efforts, nous sommes heureux d'avoir pu constater, les progrès réalisés et nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là. C'est en tout cas un pas de plus dans l'évolution des systèmes de garanties internationales. Les conclusions du club de Londres comme on a appelé la conférence des pays fournisseurs, est un succès et je crois qu'elles répondent bien à la ligne de pensée qu'a exprimée le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. Nous avons cherché à exposer une des difficultés que rencontre tout pays qui agit seul.

● (1630)

Je voudrais dire un mot à propos de l'Inde, car il a été question de . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps est expiré.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il unanimité pour permettre au ministre de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Stanfield: Ne nous cachez rien durant cette période de grâce.

M. MacEachen: On m'invite à ne rien cacher dans mes explications, et j'y suis d'autant plus disposé que le cas de l'Inde, ou encore la situation créée par nos négociations avec l'Inde, est une question claire et facilement compréhensible. La position fondamentale que j'ai prise au cours de ces négociations est celle-ci: quelle politique le gouvernement du Canada doit-il adopter à l'égard de l'Inde dans les intérêts supérieurs de la non-prolifération? J'allais faire une observation d'ordre politique mais il vaut mieux m'en abstenir, car le temps fuit. Je m'en tiendrai donc au sujet en disant qu'à la suite de l'explosion de mai 1974, nous avons amorcé des entretiens avec le gouvernement de l'Inde pour nous assurer que les garanties actuelles concernant le réacteur RAPP seraient renforcées, que la fin de la collaboration nucléaire du Canada avec l'Inde n'entraînerait pas l'annulation de ces garanties, et que l'Inde adopte une attitude responsable à titre d'exportateur éventuel de technologie, de matériel et d'équipement nucléaires.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette beaucoup d'interrompre le ministre et d'empêcher sur son temps. Je veux simplement signaler qu'il y a sans doute un microphone de branché dans la cabine là-bas et que j'entends une conversation personnelle plutôt que les propos lumineux du ministre.

Une voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Nos techniciens s'en occupent à l'instant.

Une voix: Est-ce intéressant?

Prolifération des armes nucléaires

M. Brisco: J'entends toujours cette conversation et elle est de plus en plus intéressante.

Une voix: Sur quelle chaîne êtes-vous branché?

M. MacEachen: Après l'explosion survenue en Inde en mai 1974, le Canada a cessé de collaborer avec ce pays dans le domaine nucléaire. Il a agi ainsi parce qu'à son avis cette explosion violait ouvertement l'accord conclu entre les deux pays. Selon moi, on aura beau dire, le gouvernement indien savait très bien qu'il violait l'accord que son pays avait conclu avec le Canada en faisant exploser un engin nucléaire. C'est clair pour moi.

L'Inde a également soutenu qu'on peut causer une explosion dans un but pacifique. Nous soutenons que la méthode employée pour provoquer une explosion à des fins pacifiques est la même que celle qui est employée pour fabriquer des armes nucléaires. On ne peut faire aucune distinction qui tienne entre une explosion à des fins pacifiques et une explosion à des fins militaires. C'est là notre position et cela a toujours été notre position jusqu'à présent, bien que j'aie entendu dire qu'on a commencé des études ou qu'on se propose d'en faire, dans le cadre du traité de non-prolifération des armes nucléaires sur cette question d'explosions à des fins pacifiques.

Nous avons interrompu notre coopération nucléaire avec l'Inde. Le réacteur de puissance n'est pas terminé mais nous n'expéditions plus de matériel. Aux termes de l'accord conclu avec l'Inde nous sommes tenus d'assurer jusqu'à la fin l'expédition du matériel et du combustible nécessaires au réacteur. Nous n'honorons plus, en ce moment, cette obligation. Le député prétend, si je ne me trompe, que le Canada devrait cesser définitivement de coopérer avec l'Inde. C'est une possibilité à envisager mais le député a-t-il songé au risque qu'il pourrait y avoir si l'Inde décidait alors d'abandonner tout à fait le système de garanties qu'elle a acceptées à propos de ce réacteur?

Pour le moment ce système existe et si nous maintenons nos relations avec l'Inde, nous comptons bien revaloriser les garanties actuelles concernant le réacteur RAPP. C'est une question que les députés se doivent d'examiner et que j'examine moi-même en ce moment. Nous ne tenons pas à demeurer en Inde indéfiniment. Le but de nos négociations est de nous permettre de nous en sortir et nous allons nous en sortir. La question est de savoir si nous devons plier bagages dès maintenant ou après avoir honoré nos obligations actuelles, auquel cas contribuons-nous à assurer la non-prolifération nucléaire? D'autre part si nous partons tout de suite, laisserons-nous là ce réacteur RAPP qui ne sera plus assujéti aux garanties? Fondamentalement, c'est là une des principales questions maintenant à l'étude.

Le député m'a demandé de dire la vérité à la Chambre. J'aimerais faire part à la Chambre de quelques-unes des questions que je suis actuellement en train d'étudier avant de faire une recommandation définitive à savoir si nous devrions mener à terme cet aspect particulier de notre coopération avec l'Inde, avant d'y mettre fin complètement, parce que c'est là l'objectif de notre politique à longue échéance.